Le « Prix de l'Association des Anciens Elèves »

Un peu d'histoire.

Depuis quelques années, notre Association renoue avec une tradition remontant presque à la création du Lycée et qui a duré environ 100 ans mais qui fut suspendue il y a plus d'une quarantaine d'années : un *Prix de l'Association des Anciens Elèves* était décerné annuellement à un ou plusieurs élèves de terminale ou de première et remis lors de la traditionnelle distribution des prix en fin d'année scolaire – certains d'entre vous s'en souviennent certainement.

Nous avons retrouvé dans les archives de la Médiathèque de la Ville la liste des lauréats de ce prix depuis 1869 – soit 12 ans seulement après la création du Lycée – jusqu'en 1952 ; en fait, la remise de ce prix s'est prolongée au delà, car nous connaissons des lauréats qui l'ont reçu après 1952 ; selon le souvenir de plusieurs camarades, ce prix a cessé d'être décerné dans les années 1960, comme d'ailleurs les autres prix, qui n'étaient plus en phase avec l'air et la mode du temps d'alors ... d'après cette liste, de 1869 à 1895, il y avait chaque année un lauréat, et à partir de 1896, deux lauréats et exceptionnellement trois.

Par contre, nous n'avons trouvé aucune trace des critères utilisés alors pour le choix de ces lauréats : le bulletin qui accompagnait la remise du prix en 1953 disait simplement « l'élève xxxx a obtenu le prix offert par l'Association des Anciens Elèves du collège Gilles de Trèves et du lycée de Bar le Duc pour un élève des classes terminales ».

Rappelons brièvement les objectifs de ce prix :

La réussite d'une personne, sur le plan personnel et professionnel, dépend souvent autant de son comportement et de ses facultés d'insertion en société que de ses qualités purement intellectuelles. L'association récompense un ou plusieurs élèves de Terminale qui se sont particulièrement distingués, de façon constante au cours de leur scolarité au Lycée, par de bons résultats scolaires autant que par une civilité exemplaire vis-à-vis de leurs camarades, de leurs professeurs et de la société en général, par exemple en ayant constamment montré :

- un bon état d'esprit en général, une attitude positive vis-à-vis des camarades, des professeurs, de la vie au Lycée et en société, c'est à dire le contraire de l'incivilité.
- un esprit « curieux de savoir », « avide d'apprendre »
- une contribution substantielle à des activités péri- ou extrascolaires (sociales, culturelles, sportives, [...])

de bons ou très bons résultats scolaires (mais ce n'est pas le critère unique)